

# CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dossier : E18000129/67

**Objet** : Projet de révision du PLU de BAMBIDERSTROFF .

## Rappel du Projet

Bambiderstroff est une commune rurale de 1105 ha située en Moselle EST. Elle compte 1038 habitants (2013) et fait partie de la communauté de communes du district urbain de Faulquemont DUF ; Il n'y a pas de zone à sensibilité environnementale .

La décision de réviser le PLU a été prise le 23 octobre 2014 .Suite a l'intégration de la commune dans la CC du District urbain de Faulquemont (DUF), c'est ce dernier qui a lancé la Procédure de révision le 5 Avril 2017.

La révision du PLU prend en compte les items énoncés dans le PADD à savoir :

- assurer un développement harmonieux du village par la création de zones d'urbanisation futures
- préserver l'identité patrimoniale du village
- conforter les équipements collectifs et maintenir une activité touristique
- protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles .

L'OAP qui en découle se résume de la façon suivante :

\* Création à proximité du centre du village de logements et d'un bâtiment pour seniors , d'une salle polyvalente et d'un espace central de rencontre ; création de voies piétonnes pour favoriser la circulation des personnes dans cette zone ; préservation de la biodiversité , des zones humides et des zones de culture,

L'élaboration du projet de PLU a comporté toutes les phases prévues au Code de l'Urbanisme dans sa dernière version - décret 2014-1783 du 28 décembre 2015 - à savoir :

- \* Etablissement d'un dossier d'enquête publique comportant une note de présentation - d'U, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Règlement écrit et graphique ainsi que des annexes.
- \* Consultation du public pendant la phase d'élaboration du dossier via la tenue d'une réunion d'information et d'échange ( le 7 juin 2017) avec mise en place d'un registre de concertation
- \* Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- \* Mise à enquête publique.

Ce PLU n'est pas soumis à Evaluation environnementale car les zones AU (à urbaniser ) ne présentent pas de sensibilités environnementales particulières .

## Préparation et déroulement de l'EP

Par décision N°E18000129/67 en date du 25 juillet 2018 , le Tribunal Administratif de Strasbourg m'a désigné pour conduire cette Enquête,

Le dossier comporte les pièces relatives aux items évoqués au paragraphe précédent dont le détail figure au paragraphe 2 du rapport; Il a été tenu à disposition du public pendant 30 jours en Mairie et au Pôle technique du DUF à Faulquemont .

La publicité relative à l'Enquête a été conforme à la réglementation, à savoir deux publications dans 2 journaux différents et affichage de l'Avis d'Enquête en Mairie de la commune .

J'ai tenu 3 permanences en mairie comme prévu à l'Arrêté.

L'enquête s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2018 dans un climat serein .

J'ai reçu une dizaine de personnes dont certaines simplement pour se renseigner sur le contenu du projet de PLU - notamment pour visualiser le plan joint au règlement – et d'autres pour exposer leurs revendications et les noter sur le cahier .

J'ai rencontré Mme Lombardo, représentant du DUF et Mr Steinmetz , adjoint au maire de Bambiderstroff à 2 reprises pour discuter du projet de PLU.

### **Mon Avis sur le Projet :**

#### **Concernant le Dossier mis à enquête :**

Les Documents évoqués ci-dessus et présentés au public sont bien documentés et permettent de bien appréhender le dossier .

#### **Concernant les Zones du PLU et la différence par rapport au PLU précédent :**

Peu de modifications ont été effectuées au niveau des Zones et on retrouve les 4 Zones du PLU précédent :

**\*Une Zone U et une Zone AU - dans lesquelles des modifications ont été faites pour attester du fait que des constructions ont été réalisées au cours de ces dernières années ou que la commune envisage de nouvelles constructions (logements pour seniors et espace de réunion attenant )**

**\* Une Zone Agricole « A » pour continuer la culture des céréales et l'élevage .**  
----->La vocation agricole de la commune reste bien affirmée et laisse la possibilité aux agriculteurs exploitants de poursuivre leur activité .

**\* Une Zone Naturelle « N » qui permet le développement de la biodiversité.**

----->**On voit que que la commune prépare l'avenir qui verra une demande accrue pour des logements seniors et la réalisation d'une certaine mixité –jeunes /seniors-**

Elle affirme par ailleurs son caractère rural et protecteur de la biodiversité en laissant une large part aux zones Agricoles et Naturelles .

#### **Concernant la procédure d'élaboration du PLU**

Les procédures d'information et de concertation des parties concernées par ce PLU ont été respectées, ce qui a permis de recueillir les avis des habitants de la commune, ceux des PPA, notamment les organismes d'état et en charge de l'Environnement .

**Concernant les recommandations du Département et de la Préfecture , je demande de les prendre en considération, en les faisant apparaître clairement dans le Règlement du PLU.**

**Concernant les remarques des habitants :**

\* Pour ce qui est de la couleur gris anthracite des toitures ,cela ne me semble pas souhaitable car de nature a rompre l'harmonie des teintes actuelle qui permet de maintenir une unité dans le paysage urbain

\* il en va de même pour l' élargissement du nuancier de couleurs pour les habitations ,nuancier qui comporte déjà 40 teintes .

\* Pour ce qui est de l'évacuation des eaux pluviales dans les zones UB et UE qui ne disposent pas d'un réseau dédié, et compte tenu du cout d'un tel réseau à la construction, les futurs propriétaires devront voir avec leurs maitres d'oeuvre la solution la plus adaptée .

\* Au sujet d'une éventuelle extension de l'école rendue nécessaire par une augmentation de la population ou un regroupement scolaire , je suis partisan de créer une OAP en ce sens .

\* Concernant les demandes de création de trottoirs ou la création/ le déplacement des passages piétons, cela ne relève pas du PLU mais du Code de la voirie routière; je recommande aux habitants concernés d'en faire la demande en mairie en mettant en avant le sécurité des piétons – notamment des enfants . Ces travaux pourraient s' échelonner sur plusieurs années compte tenu des moyens limités de la commune .

En conséquence :

vu la composition et le contenu du Dossier déposé en mairie et au DUF  
vu les dispositions prises pour informer le public et les PPA  
vu le déroulement de l'Enquête  
vu les éléments recueillis lors des permanences, que j'ai pu vérifier en visitant les lieux  
vu les réponses apportées par Mr SCHMITT représentant du DUF aux questions posées ou observations formulées  
vu le Rapport d'Enquête

Considérant :

que le Dossier d'enquête est suffisamment complet et bien documenté  
que le public a été suffisamment informé et a pu, tout au long de l'enquête publique, prendre connaissance du dossier et émettre ses observations  
que l'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et conformément aux prescriptions légales et réglementaires  
qu'il n'y a pas d'opposition de la population au projet de PLU dans son ensemble

**J'émet un avis favorable au Projet de modification du PLU de la commune de Bambiderstroff et demande l'application de mes recommandations faites dans le texte ci-dessus ainsi que celles faites par le Département et la Préfecture.**

Fait à Saint-Avold le 23 novembre 2018

Le Commissaire enquêteur A.CAYET

